



Communiqué de presse

Mende, le 25 octobre 2013

Renouvellement des cartes W des professionnels de l'automobile

La préfecture attire l'attention des professionnels de l'automobile sur la nécessité de demander le renouvellement de leur carte W garage pour l'année 2014, entre le 1er novembre et le 30 décembre avant 16 heures.

Le dossier se compose des pièces suivantes :

- la demande de délivrance du certificat W garage – cerfa n°13752*01 – disponible sur le site <http://www.lozere.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Informations-et-demarches> ou à retirer en préfecture
- un extrait Kbis récent (ou un certificat d'inscription au répertoire SIRENE pour les auto-entrepreneurs)
- une attestation de versement de la cotisation foncière des entreprises ou un justificatif fiscal
- un paiement de 94,50 €
- l'ancienne carte W

Toute carte dont le renouvellement ne serait pas demandé dans les délais, devra être retournée à la préfecture dès le 1er janvier 2014.

Pour tout complément d'informations, la préfecture – bureau des titres et de la circulation se tient à votre disposition par téléphone 04 66 49 67 56 ou par mail pref-circulation@lozere.gouv.fr